Territoire d'Énergie Alsace

Compte rendu du Comité Syndical : Séance du 10 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février, à dix-sept heures trente minutes, le Comité Syndical, légalement convoqué le trente janvier deux mil vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Energie Alsace, dans la Salle des Fêtes de Rixheim.

Présents :

A. *Avec voix délibérative (25) :*
Mme Catherine RAPP – MM. Pascal TURRI – Franck DUDT – Serge JANUS et Bernard KEMPF, Vice-présidents.
M. Gabriel BARTH – Mme Denise BUHL – MM. Alain GOEPFERT – Jean-Claude GRIENENBERGER – Bernard GUTKNECHT – Alfred JUNG – Didier MAQUIN – Mme Véronique MUNDEL – MM. Richard PISZEWSKI – Jean-Marc SCHULLER – Paul STOFFEL – Jean-Michel STRASBACH – Christian SUTTER – Fernand WIEDER et Jean ZURBACH, membres titulaires.
M. Philippe KNIBIELY remplacé par M. Jean-Luc MADER – M. André MERCIER remplacé par M. Emile-Jean WYBRECHT – M. Patrick REINSTETTEL remplacé par M. Jean-Marc PILOT – M. Pascal SIEGRIST remplacé par M. Laurent FINCK.

B. *Sans voix délibérative :*
M. Rodolphe FERRAN, suppléant de M. Alain GOEPFERT, présent
M. Jean-Marie HAUMESSER, suppléant de M. Jean-Marc SCHULLER, présent

C. *Y assistaient également :*
Mme Rachel BAECHTEL, Maire de Rixheim.
M. Yves KELLER, Conseiller municipal de Spechbach.
M. Christophe DUCHENE, Comptable de la Paierie de la Collectivité européenne d'Alsace.
Mmes Elisabeth BILDSTEIN, Directrice Générale des Services – Déborah PETITDEMANGE, Directrice des Services Techniques, MM. Quentin BOURÉ, Directeur « Transitions » et Landry ROUSSEL, Apprenti « Econome de Flux », Mmes Manon PETIOT, Chargée de communication, Mélanie GAUDREE-WALDNER, Assistante administrative et Christelle HILDWEIN, Responsable administratif – agents de Territoire d'Energie Alsace.

Absents excusés :
M. Gilles FREMIOT – Mme Marie-Paule GAY – MM. Claude GENTZBITTEL – Bertrand HIRTH – Francis KLEITZ – Christian KLINGER – Philippe KNIBIELY – André MERCIER – Benoît MERGEL – Vincent SCHERRER – Pascal SIEGRIST et Jean-Michel ZINCK, membres titulaires.
M. Jean-Jacques RIEHL – Mme Sabine BIANCHI – M. Alain MEYER – Mme Marie-Madeleine STIMPL – MM. Armand BUCHER – Joël HEYDEL – Stéphane SENEZ – Jean-François KABUCZ – Richard LEY – Gérard MARTIN et José FREUDENREICH, membres suppléants.

Le Président remercie Mme Rachel BAECHTEL, Maire de Rixheim et M. Richard PISZEWSKI, Adjoint au maire pour la qualité de leur accueil et le verre de l'amitié qui sera offert à la fin de la séance.

La loi « *Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique* », retranscrite à l'article L. 5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que l'ensemble des conseillers municipaux membres d'un EPCI et qui ne siègent pas au Comité Syndical, doivent être destinataires d'une copie de la convocation, de la note de synthèse et du compte rendu de la séance. Ce mode de fonctionnement est également inscrit à l'article 2 du règlement intérieur.

Aussi, TEA a transmis par courriel, le 30 janvier dernier aux collectivités membres la note de synthèse et ses annexes, afin qu'elles les tiennent à la disposition de leurs conseillers municipaux et communautaires.

Pour mémoire :
- Le rôle du délégué est, d'une part, d'être appelé en début de mandature à élire les membres du Comité Syndical et, d'autre part de rendre compte tout au long de son mandat de l'activité du Syndicat lors des séances du Conseil municipal ou du Conseil communautaire.
- La séance est publique, mais les présents non-membres du Comité Syndical sont néanmoins tenus d'observer le silence durant la réunion.

Avant de débuter la séance, le Président demande à observer 1 minute de silence à la mémoire de M. Sébastien BALDECK, Adjoint au maire de Morschwiller-le-Bas et membre de notre Comité Syndical décédé le 2 janvier 2026.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance et adoption du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 16 décembre 2025 (envoyé le 16 janvier 2026)

Point 2 : Délégations exercées par le Président, rencontres depuis le dernier Comité, état d'avancement des dossiers et groupes de travail

- Délégations exercées par le Président
- Rencontres depuis le 16 décembre 2025
- Etat d'avancement des dossiers : Communication : présentation de la vidéo-minute réalisée lors du marché de la Saint-Nicolas de Sierentz et Happy Gaz Vert – programme 2026
- Autres informations

Point 3 : **Concessions :** Attribution de la Délégation de Service Public pour la desserte en gaz de la commune de Ballersdorf

Point 4 : **Administration générale et ressources humaines**

A. Avancement du chantier et désignation du maître d'œuvre pour le bâtiment « Poincaré »
B. Recrutement de saisonniers : création d'un emploi non-permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
C. Renouvellement de ka convention tripartite ESF/GESCOD et TEA
D. Appel à projet porté par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)
E. Point d'information relatif à la révision des statuts
F. Commission de dépouillement

Point 5 : **Finances**

A. Mise en œuvre d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)
B. Compte Financier Unique 2025
C. Affectation des résultats 2025
D. Budget Primitif 2026
E. Virement de crédits entre chapitres : autorisation accordée pour l'exercice 2026
F. Durée des amortissements : mise à jour du tableau

Point 6 : **Travaux et interventions au profit des membres :** Application des conventions de participation aux travaux du Contrat de concession « électricité » conclu avec Enedis et EDF : déplacement d'ouvrage basse tension et résorption du vieux réseau électrique basse tension en fils nus

Point 7 : **Divers** – prochaines rencontres

La note de synthèse et les annexes ont été envoyées aux membres titulaires et suppléants du Comité par courriel le 30 janvier 2026.

Le Comité Syndical désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Michel STRASBACH, Adjoint au maire de Pfaffenheim.

POINT 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Le compte rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2025 a été adressé à tous les membres du Comité le 16 janvier 2026.

Pour éviter toute confusion M. Jean-Marc SCHULLER, Maire de Sundhoffen souhaite que son intervention lors du Point 3 relatif à la motion soit réécrite. Il propose :

M. Jean-Marc SCHULLER, Maire de Sundhoffen considère que le projet gouvernemental est scandaleux au lieu de M. Jean-Marc SCHULLER, Maire de Sundhoffen considère cette proposition scandaleuse.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2025 en tenant compte de la correction demandée par M. Jean-Marc SCHULLER.

POINT 2 : DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT, RENCONTRES DEPUIS LE DERNIER COMITE ET ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS ET GROUPES DE TRAVAIL

Ce point est co-présenté par M. Jean-Luc BARBERON, Président et Mme Catherine RAPP, Vice-présidente de TEA.

DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT :

→ ***Signature de la convention « appuis communs » avec Bouygues***

A l'instar des précédentes conventions signées avec d'autres opérateurs, Bouygues va déployer son réseau de communications électroniques sur le territoire de TEA. Lorsqu'un ouvrage appartenant à TEA est utilisé, une redevance sera versée à hauteur de 32,98 euros HT par support, en une seule fois.

→ *Signature de conventions avec les communes de :*
Artolsheim : convention co-maîtrise d'ouvrage – rues des Vergers et de la Police – montant des travaux 138 050 euros HT
Bantzenheim : convention co-maîtrise d'ouvrage – rue de Bâle – montant des travaux 497 829,86 euros HT
Dannemarie : convention de cofinancement – rue des Prés – montant des travaux 97 950 euros HT

RENCONTRES DEPUIS LE 16 DECEMBRE 2025 :

Le Président informe les membres du Comité Syndical des réunions qui se sont tenues depuis le 16 décembre dernier :

- Jeudi 15 janvier 2026 au siège de TEA : COPIL Poincaré
- Mardi 20 janvier et jeudi 29 janvier : Webinaire à destination des EPCI sur les ombrières
- Jeudi 22 janvier 2026 au siège de TEA : GT « budget »
- Mardi 27 janvier 2026 au siège de TEA : Bureau Syndical
- Vendredi 30 janvier 2026 à Guewenheim : rencontre avec Grégory CORDIER, nouveau délégué territoriale GRDF en remplacement de Amélie Lombard

ETAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS ET GROUPES DE TRAVAIL :

Projection de la vidéo-minute réalisée à la suite du marché de la Saint-Nicolas de Sierentz

Cette vidéo est disponible sur notre site internet et sera transmise aux membres.

M. Pascal TURRI, Vice-président et Maire de Sierentz informe les élus que ce sont environ 200 kg de biodéchets qui ont été collectés auprès des visiteurs et des exposants.

HAPPY GAZ VERT 2026 (à jour du 9 février 2026) – présenté par Mme Catherine RAPP

26 dossiers ont été présentés :

- 24 au titre d'un équipement de chaudière THPE
- 2 au titre d'un équipement PAC hybride gaz

Dont 5 nouveaux branchements

L'engagement financier de TEA se monte actuellement à 16 900 euros.

INFORMATIONS TRANSMISES AUX MEMBRES DE TEA :

- 18 décembre 2025 : Le Magazine du Syndicat #8
- 9 janvier 2026 : Motion relative à la réaffirmation de l'appartenance de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité au bloc communal
- Mise en ligne d'une information « Démantèlement du réseau Cuivre »
- A venir : Rapport d'activité 2025

ACTION SOCIALE :

Par décision du Comité Syndical du 5 décembre 2023, TEA adhère au CNAS pour les actions sociales. 82 prestations ont été demandées et représentent 2 963,09 euros d'aides, soit au-delà de la cotisation. La billetterie est la prestation la plus demandée.

Le Comité Syndical prend acte des différentes rencontres intervenues depuis le Comité Syndical du 16 décembre 2025 et de l'état d'avancement des dossiers.

POINT 3 : CONCESSIONS : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DESSERTE EN GAZ DE LA COMMUNE DE BALLERSDORF

Ce point est présenté par M. Pascal TURRI, Vice-président de TEA.

Le projet de Délégation de Service Public (DSP) pour la distribution en gaz sur la commune de Ballersdorf est né de l'opportunité de la présence de la conduite d'injection de l'unité de méthanisation de Traubach au réseau d'Altkirch, laquelle traverse la commune de Ballersdorf. Cette configuration a conduit la commune à solliciter l'alimentation en gaz. La commune ayant délégué la compétence d'Autorité organisatrice de la distribution de gaz à TEA, c'est au syndicat de mener la procédure.

Pour assurer l'établissement du réseau de distribution et l'exploitation du service public, il est nécessaire de recourir à une Délégation de Service Public, confiée à un opérateur spécialisé et chargé de l'exécution du service public de distribution de gaz et de la réalisation des équipements nécessaires à celle-ci.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Territoire d'Energie Alsace, autorité concédante, a engagé une procédure de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation du service public de distribution de gaz sur la commune de Ballersdorf.

Concrètement, par délibérations en date du 24 septembre 2024 et du 28 janvier 2025, le Comité Syndical a :

- approuvé le principe du recours à une délégation de service public,
- autorisé le Président du syndicat à lancer la procédure de mise en concurrence en conformité avec l'article L.1411-1 et suivants du CGCT.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence réglementaire applicable aux contrats de concession, seul GRDF a fait acte de candidature et déposé une offre.
Après examen et confirmation de sa validité, la CDSP a proposé au Président de TEA de négocier l'offre présentée, dans l'objectif d'aboutir à une solution qui réponde à la demande de Ballersdorf dans des conditions économiques optimales, tant sur le plan du tarif que sur celui des conditions d'équilibre sollicitée par GRDF.

A l'issue des négociations, l'offre présente les caractéristiques essentielles suivantes :

→ desserte de 3 bâtiments communaux au moyen de 2 piquages sur la conduite de biogaz traversant le village. Des extensions ultérieures du réseau seront possibles dans les conditions habituelles des DSP (calcul B/I favorable)
→ coefficient C fixé à 1,19
→ coût total d'investissement de 41,4k€
→ durée du contrat de concession de 30 ans
→ contribution d'équilibre sollicitée par le candidat de 33 000 euros

À noter également qu'un accord de principe relatif à une contribution d'équilibre sera formalisé par une convention de contribution rattachée à la DSP. Pour rappel, cette contribution est évaluée à 33 000 euros dont 50 % seront pris en charge par la commune de Ballersdorf.

Par ailleurs, GRDF confirme les dispositions liées au remboursement de la contribution de l'autorité concédante au bout de 10 ans : une nouvelle étude de rentabilité sera effectuée par le concessionnaire. GRDF communiquera à l'autorité concédante les éléments de cette étude de rentabilité actualisée.
Si la rentabilité résultante du calcul est strictement supérieure à la rentabilité initiale, le concessionnaire rembourse l'autorité concédante de tout ou partie des sommes engagées de sorte à retrouver la rentabilité initiale.

La CDSP propose donc de retenir cette offre et d'attribuer une délégation de service public à GRDF pour la gestion du service public de distribution de gaz de la commune de Ballersdorf, selon les conditions détaillées ci-dessus.

Dans ces conditions, le Président de TEA propose donc au Comité Syndical d'attribuer à GRDF la concession en gaz pour la commune de Ballersdorf.

Vu l'article L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le cadre général de la délégation de service public ;
Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public « CDSP » du 9 octobre 2025 ;
Vu les délibérations du Conseil Municipal de la commune de Ballersdorf du 4 novembre 2011 et du 08 juillet 2024 ;
Vu les délibérations du Comité Syndical du 24 septembre 2024 et du 28 janvier 2025 ;

Considérant que l'offre présentée par GRDF à l'issue des négociations répond au projet de cahier des charges de concession.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *attribue la concession de distribution publique de gaz de la commune de Ballersdorf au concessionnaire GRDF ;*
- *approuve les projets de Convention de Concession et de cahier des charges pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune de Ballersdorf et présentés en annexe ;*
- *autorise le Président à signer avec GRDF le contrat de concession et tous les documents en rapport à cette Délégation de Service Public sur la commune précitée ;*
- *autorise le Président à signer avec la commune de Ballersdorf une convention de prise en charge à parité du financement de la contribution d'équilibre sollicitée par le concessionnaire.*

POINT 4 : ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

Ce point est co-présenté par MM. Jean-Luc BARBERON, Président, Pascal TURRI et Franck DUDT, Vice-présidents de TEA.

A. Avancement du projet et procédure de désignation du maître d'œuvre pour le futur siège « Poincaré » - présenté par M. Jean-Luc BARBERON

Avancement du projet :

Soucieux de son action en matière de transition, TEA a réalisé le programme de réhabilitation du futur siège en tenant compte de plusieurs objectifs :

- → Une réalisation soutenable et économe avec des interventions limitées sur la structure et le réemploi de l'existant chaque fois que possible
- → Une réalisation démonstrative, notamment sur le plan des matériaux employés ou pour la prise en compte des contraintes du périmètre « Monument historique »
- → Une rénovation exemplaire sur le plan énergétique notamment, mais également pour la prise en compte des mobilités décarbonées
- → Une opération progressive en fonction du rythme de croissance de TEA.

Ainsi, le projet se déroulera en 2 phases. Une 1ère permettra de créer les locaux nécessaires pour les élus et une équipe de 12 agents. La rénovation énergétique « de base » prévoit des gains énergétiques de 40% et différentes variantes permettraient de porter ces gains à 50% avec en outre la possibilité de produire une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment.
L'aménagement final du 2ème étage sera réalisé dans une 2ème phase, lorsque les effectifs le nécessiteront.

Le budget prévisionnel des travaux de la 1ère phase se situe dans une fourchette de1,45 à 1,6 million d'euros selon les options retenues (les études de maitrise d'œuvre devront bien sûr préciser ces montants). En ajoutant les honoraires et en tenant compte des subventions (également à affiner), ainsi que de la vente du siège actuel, le coût final pour TEA serait de l'ordre de 1 million d'euros.

Compte tenu des procédures obligatoires, notamment le dépôt d'un permis de construire, du désamiantage qui sera à réaliser avec tous travaux, la durée totale de l'opération est estimée à 2,5 ans à partir du lancement de la procédure de sélection du maître d'œuvre soit une entrée dans les lieux fin 2028 au mieux.

Procédure de choix du Maître d'œuvre :

L'opération de réhabilitation du futur siège de Territoire d'Energie Alsace nécessite de recourir à un architecte maître d'œuvre qui sera en charge des études, du dépôt du permis de construire (obligatoire compte tenu du changement de destination du bâtiment) et du suivi des travaux.

Compte tenu du montant de l'opération, la sélection du maître d'œuvre doit être réalisée après mise en concurrence selon une procédure formalisée.

De plus, le choix de ce professionnel revêt une particulière importance compte tenu des enjeux de l'opération de réhabilitation notamment énergétique dans un secteur aux multiples contraintes (zone urbaine, périmètre de protection des monuments historiques) et pour maîtriser autant que possible le calendrier. Pour autant, s'agissant d'un projet de réhabilitation, l'organisation d'un concours d'architecte n'est pas requise.

Comme le permet le Code de la commande publique, il est proposé de retenir la procédure avec négociation qui se décompose en 2 phases :
1- **Phase « candidature » : dossier** présentant l'équipe et les références ; choix par un comité de sélection interne de 3 candidats admis à présenter une offre.
2- **Phase « offre » : note technique** permettant d'apprécier la compréhension du projet et la transcription du programme de l'opération.
L'attribution du marché sera prononcée, après négociations éventuelles, à l'issue de la phase 2 par la Commission d'Appel d'Offres constituée pour la future mandature.

En application de l'article R. 2172-5 du Code de la commande publique, les candidats qui auront remis une offre bénéficieront d'une prime. Cette indemnité ne sera pas versée en cas de remise d'une offre non conforme au règlement de consultation de la phase 2.
Le règlement de consultation de chaque phase précisera les pièces attendues en phase candidature, les documents attendus en phase offre, les critères d'analyse et les modalités de remise des candidatures et des offres.

Sur avis du Bureau Syndical, il est proposé de retenir un montant forfaitaire de 3 000 euros par candidat.

M. Richard PISZEWSKI, Adjoint au maire de Rixheim souhaite prodiguer un conseil quant au choix final. D'expérience, il a constaté que lors de la phase de consultation, on retrouve une promesse d'un travail de qualité. Malheureusement lors de la réalisation des travaux, la qualité n'est plus forcément là. Il appelle à la plus grande vigilance.

Le Président BARBERON le remercie pour ce conseil et lui confirme que les expériences respectives nous rendront plus vigilants quant au choix de l'architecte.

M. Alfred JUNG, Adjoint au maire de Mulhouse demande que le maître d'œuvre s'astreigne à une présence régulière sur le chantier sous peine de se voir appliquer des pénalités.

M. Fernand WIEDER, Maire de Muespach-le-Haut fait savoir qu'il a eu l'occasion de constater un manque de sérieux et des délais difficiles à suivre.

Le Président BARBERON a pris bonne note de la suggestion de la mise en place de pénalités et précise qu'un niveau d'exigence sera intégré lors de la rédaction du cahier des charges.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses dispositions relatives aux marchés de maîtrise d'œuvre ;
Vu la nécessité pour Territoire d'Énergie Alsace de réhabiliter le bâtiment destiné à accueillir son futur siège ;
Vu le budget primitif intégrant l'opération de réhabilitation du futur siège ;

Considérant :

- que l'opération nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre disposant de compétences techniques et environnementales adaptées ;
- que cette mission doit être attribuée au terme d'une procédure de mise en concurrence conforme au Code de la commande publique ;
- qu'il appartient au Président de lancer la consultation après autorisation de l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la procédure selon les modalités exposées ci-dessus.

B. Recrutement de saisonniers : création d'un emploi non-permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité – présenté par M. Pascal TURRI

Il est proposé de créer un emploi à temps complet dans le grade d'Adjoint administratif pour procéder au tri et à l'archivage des dossiers, et sur une durée de deux mois, soit du 1er juillet au 31 août 2026.
Echelle de rémunération : C1 – 1er échelon

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à créer le poste susmentionné permettant le cas échéant le recrutement de saisonniers pour la période du 1er juillet au 31 août 2026.

C. Renouvellement de la convention tripartite entre GESCOD, ESF et TEA – présenté par M. Franck DUDT

A l'instar de la précédente convention triennale, le Président propose de renouveler la convention avec ESF et GESCOD pour la mise en œuvre d'actions de coopération décentralisée.

La participation annuelle de TEA aux projets d'Electriciens Sans Frontières et de GESCOD est plafonnée à 1 % de la redevance annuelle R1 versée par Enedis en 2025 soit 10 800 euros. Les actions se poursuivront à Mahajanga et dans la région de Betsiboka à Madagascar.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la Convention de partenariat avec GESCOD et Electriciens Sans Frontières pour les années 2026, 2027 et 2028, et l'autorise à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette affaire.

D. Appel à projet porté par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) – présenté par M. Franck DUDT

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) lancera, courant 2026, un appel à projets en soutien à la coopération décentralisée. Il est proposé de soumettre à cet appel à projets, en lien avec GESCOD, la candidature du projet que nous soutiendrons

dans le cadre de la Convention tripartite 2026-2028 conclue avec GESCOD et Électriciens Sans Frontières : *« Amélioration durable de l'accès à l'électricité et des conditions d'accueil dans les centres de santé de base, à Mahajanga et dans la région Betsiboka à Madagascar ».*
Dans le cadre de cet appel à projets, le MEAE pourrait apporter un cofinancement à hauteur de 25 % du budget total du projet, sous réserve que le porteur du projet soit une collectivité. TEA, en tant que collectivité porteuse, serait donc l'interlocuteur institutionnel du MEAE. GESCOD assurerait la maîtrise d'œuvre sur le terrain, ainsi que l'appui administratif pour le montage et le dépôt du dossier.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de participer à l'appel à projets en soutien à la coopération décentralisée lancé par le MEAE en déposant une candidature pour le projet « Amélioration durable de l'accès à l'électricité et des conditions d'accueil dans les centres de santé de base, à Mahajanga et dans la région Betsiboka à Madagascar » ;*
- *autorise le Président à réaliser tout acte nécessaire à la gestion de la candidature à l'appel à projets ;*
- *autorise le Président signer une convention de partenariat avec GESCOD pour la gestion de cette affaire.*

E. Point d'information relatif à la révision de statuts – présenté par M. Jean-Luc BARBERON

L'arrêté inter-préfectoral et ses annexes ont été signés le 28 janvier 2026 par les Secrétaires Généraux des Préfectures du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Aucun membre n'a voté contre la révision statutaire.

F. Commission de dépouillement – présenté par M. Jean-Luc BARBERON

Elle se réunira courant mai 2026 selon le calendrier électoral propre à TEA : une liste pourra être présentée au vote pour désigner les membres du comité syndical dès lors que les membres, communes et communautés de communes, auront désigné leurs délégués grands électeurs. A noter que les EPCI ont jusqu'au 24 avril pour tenir leur séance d'installation.
Nouveauté : le vote se fera en ligne pour simplifier les opérations électorales. Des contacts ont été pris auprès de plusieurs prestataires.
Se sont portés volontaires pour le contrôle des opérations électorales : MM. Jean-Luc BARBERON, Franck DUDT, Alain GOEPFERT, Bernard GUTKNECHT, Jean-Marie HAUMESSER, Serge JANUS, Jean-Marc SCHULLER, Jean-Michel STRASBACH et Pascal TURRI.

POINT 5 : FINANCES

Ce point est présenté par M. Franck DUDT, Vice-président de TEA.

A. Mise en œuvre d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Le dispositif des autorisations de programme (AP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire prévue par le législateur et permet la mise en œuvre d'investissements pluriannuels.
L'AP désigne l'enveloppe budgétaire consacrée à l'investissement et est votée par le Comité Syndical. Cette enveloppe sera dépensée via les crédits de paiement (CP) qui constituent le maximum des dépenses pouvant être mandatées dans l'année. La somme des crédits de paiement doit correspondre au montant de l'AP. Toute modification (montant de l'AP, répartition des CP) fait l'objet d'une délibération du comité syndical.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-29 ;
Vu le Règlement Budgétaire Financier de TEA ;
Considérant que la création d'autorisations de programme facilite la gestion des opérations d'investissement se déroulant sur plusieurs exercices.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer 5 Autorisations de Programme comme précisé ci-dessous.

Nom AP	Description	Durée AP	Total AP	Répartition des Crédits de paiement			
				2026	2027	2028	2029
AP A8 2026	Travaux sous MOA TEA au au titre de l'article 8 du contrat de concession. Programme 2026	3	2 017 000	518 000	1 499 000	-	
AP Autres TVX 2026	Dépenses en application du PPI 2024-2027 du contrat de concession Enedis, hors A8 Programme 2026	3	1 688 500	830 500	830 000	28 000	
AP Fils nus 2026	Subventions pour la résorption du réseaux fil nus Programme 2026	3	243 400	25 430	217 970	-	
AP PCRS	Création du PCRS sur l'ensemble du périmètre de TEA	3	800 000	250 000	400 000	150 000	
AP Poincaré	Rénovation du nouveau siège de TEA	4	2 200 000	200 000	500 000	1 400 000	100 000

B. Compte Financier Unique 2025

La synthèse des résultats (exprimés en euros) de l'année 2025 est présentée dans le tableau ci-dessous.

		Dépenses	Recettes	
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	13 732 829,76	13 878 777,92	145 948,16
	Investissement	6 258 844,18	6 508 461,90	249 617,72

		Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat de l'exercice
Reports de l'exercice précédent	Fonctionnement (002)		1 445 531,16	1 591 479,32
	Investissement (001)	893 666,66		-644 048,94

RESULTAT GLOBAL ANNUEL	947 430,38

Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	3 621 165,33	2 757 991,00	-863 174,33
	Total RAR à reporter	3 621 165,33	2 757 991,00	-863 174,33

RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	13 732 829,76	15 324 309,08	1 591 479,32
	Investissement	10 773 676,17	9 266 452,90	-1 507 223,27
	Résultat définitif	**24 506 505,93**	**24 590 761,98**	**84 256,05**

En fonctionnement, l'exercice 2025 se solde par un résultat comptable de près de 145 948,16 euros. Après prise compte des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice est de 1 591 479,32 euros.
La régularisation des reversements d'accise 2023 et 2024 aux communes de Villé et de Saint Louis ainsi que le poids croissant des amortissements liés aux programmes de travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage, tandis que les recettes tant de l'accise que des redevances sont en baisse compte tenu de l'évolution des consommations expliquent ce faible montant du résultat de fonctionnement.

En investissement, l'exercice se solde par un résultat de gestion positif de 249 617,72 euros soit un résultat négatif cumulé après prise en compte des résultats antérieurs de 644 048,94 euros. C'est le travail sur la fiabilisation des recettes qui explique ce résultat.

En dépenses, le taux d'exécution s'élève à 68 %, et approche les 100% si l'on intègre les restes à réaliser, témoignant ainsi de la fiabilité de la programmation budgétaire telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée.

Par ailleurs, depuis 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, le CFU doit comporter obligatoirement une annexe tendant à mesurer l'impact des politiques publiques sur l'environnement. Seules les dépenses réelles d'investissement sont prises en compte.

Les résultats financiers sont présentés en annexe 1 bis. La grande part des investissements de TEA a un impact défavorable au regard de l'atténuation du changement climatique. En effet, les chantiers d'enfouissement tels qu'ils sont conduits actuellement conservent un impact carbone important.
Dans le cadre de l'annexe « Transition écologique » du contrat de concession conclu avec Enedis, il est prévu une expérimentation pour la réalisation de chantiers bas carbone, pour en limiter l'impact au regard des émissions de gaz à effet de serre.

Après avoir donné les explications et participé aux débats, le Président confie la présidence à Mme Catherine RAPP et quitte la salle pour les opérations de vote.

Le Président ayant quitté la salle, le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme Catherine RAPP, Vice-présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 en la forme présentée.

C. Affectation des résultats 2025

Le résultat doit en priorité être affecté à un éventuel déficit de fonctionnement puis au besoin de financement de la section d'investissement, déterminé par la somme du déficit de cette section et le montant des restes à réaliser (RAR).

Le reliquat peut être affecté de manière libre en fonctionnement ou en investissement.

Il est donc proposé de reprendre les résultats comme suit :

- Investissement (dépense)
  - Article D 001 : Déficit d'investissement reporté - 644 048,94 euros
- Investissement (recette)
  - Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 1 507 223,27 euros
- Fonctionnement (recette)
  - Article R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent) 84 256,05 euros

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter définitivement les résultats du budget principal comme proposé ci-dessus.

D. **Budget primitif 2026**

Rappels :

- La loi prévoit désormais que le projet de budget primitif fait l'objet d'un rapport de présentation transmis aux membres de l'assemblée délibérante 12 jours au moins avant la tenue de la séance. Il a été envoyé par courriel le 30 janvier dernier.
- Aucune participation financière n'est demandée aux collectivités membres.

Les éléments du Budget primitif 2026 sont les suivants (le détail des écritures est joint en annexe) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Par rapport au BP 2025, les charges à caractère général (D011) baissent de 6,26%, à 305 700 euros grâce notamment à une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement courante du syndicat et à la baisse des coûts de l'énergie.
Les frais de personnel (D012) progressent de 3,92% pour prendre en compte la prolongation du poste d'économe de flux sur la totalité de l'exercice (ce poste est financé à 50% dans le cadre du programme ACTEE avant participation des collectivités bénéficiaires).
Le reversement aux membres de l'accise (D014 – 9 405 000 euros) correspond à 99% de la recette attendue pour 2026.
Enfin, au chapitre D65, 200 000 euros ont notamment été inscrits au titre du dispositif Happygaz vert, et 180 000 euros pour le reversement aux collectivités bénéficiaires des subventions ACTEE et Lum'ACTEE.
Au registre des opérations d'ordre (D042), les amortissements qui constituent une recette d'investissement progressent à 1 500 000 euros (+ 13%) reflétant la dynamique d'investissement sur les exercices antérieurs.
Le virement à la section de fonctionnement s'établit à 143 227,30 euros.

Recettes de fonctionnement

Les redevances versées par les concessionnaires (R75) sont proposées en baisse de 5% compte tenu de la baisse des consommations de gaz et de la fin de la R2 forfaitaire pour le contrat de concession Enedis/EDF.
Dans une hypothèse prudentielle, la recette d'accise (R73) est proposée en baisse par rapport à 2025 à 9 500 000 euros (-4,7%) pour mieux refléter la dynamique réelle de cette fiscalité liée à la consommation finale d'électricité.
A noter que le recours contentieux auprès de l'Etat pour obtenir une correction de l'assiette de calcul de cette taxe est toujours en cours.

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 13 685 256,05 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Depuis 2023, pour une plus grande transparence, avant sa traduction comptable, le budget d'investissement est présenté comme lors du débat d'orientations budgétaires par dispositif d'intervention.

Il est proposé d'inscrire une dépense réelle d'investissement de 6 173 843 euros pour financer les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de TEA, les premières études liées au nouveau siège ainsi que le solde des subventions Eclairage public (EP), l'assemblée ayant décidé l'extinction du dispositif fin 2025.

5 086 000 euros de recettes sont attendues (contributions des communes et d'Enedis sur les opérations d'enfouissement de réseaux).

Compte tenu de ces éléments, pour équilibrer la section d'investissement, le besoin de virement de la section de fonctionnement s'élève à 143 000 euros, en complément des recettes d'ordre liée la maîtrise d'ouvrage (R040 Amortissements 1 500 000 euros, R041 – 75 000 euros et la décision d'affectation du résultat (1068 –1 507 000 euros)

		Crédits nouveaux Dépenses 2026	RAR Dépenses	Crédits nouveaux Recettes 2026	RAR Recettes 2025	Reste à charge
Total Nouveau Siège	Etudes préalables	200 000		20 000		180 000
Conv A8 PPI 24-27	Enfouissements A8	518 000	549 000	466 200	1 872 000	1 271 200
Conv A8 PPI 24-27	DOBT (Enfouissement hors Enedis)	725 500	1 334 300	238 000	898 000	923 800
Conv A8 PPI 24-27	Travaux conventionnés	-	326 200	165 250	-	160 950
Conv A8 PPI 24-27	CCP/CPI	500 000	-		-	500 000
AODE	Annexe TE CC Electricité	-	-		-	-
AODE	Aide syndicale Fils nus	25 430	242 000		-	267 430
AODE	Subventions EP	-	869 000		-	869 000
AODE	Reversement part R2 aux membres	350 000	-		-	350 000
Sous total AODE		2 118 930	3 320 500	869 450	2 770 000	1 799 980
AODG	Happy gaz	200 000	-		-	200 000
AODG	Appui Méthanisation	20 000	-		-	20 000
Sous total AODG		220 000	-	-	-	220 000
Transition	Appui Mobilités décarbonées	60 000	4 000	40 300	-	23 700
Transition	Programme ACTEE	155 400	-	136 000	-	19 400
Transition	Appui PV (10/an)	-	-	10 000	3 000	13 000
Transition	PMO	-			-	-
Transition	Partenariat CAA	-	-		-	-
Transition	Ombrières	-	-		-	-
Transition	Appui EfIR CEC CER	25 000	-	27 000	27 000	25 000
Transition	Lum' acte	53 600	-	56 400	-	2 800
Transition	CEP collectivités+ Maestro		5 000		-	5 000
Sous total Transition		294 000	9 000	269 700	30 000	3 300
Missions d'appui	RODP	2 000	-	2 000		-
Missions d'appui	PCRS	250 000	-	190 000		60 000
Sous total Mission d'appui		252 000	-	192 000	-	60 000
Total		2 884 930	3 329 500	1 331 150	2 800 000	2 083 280

Au total, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 6 893 891,57 euros.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif pour l'exercice 2026 en la forme présentée.

E. Virement de crédits entre chapitres : autorisation accordée pour l'exercice 2026

Le Règlement Budgétaire et Financier, adopté par le Comité Syndical du 14 décembre 2021, permet au Président, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre. Cette autorisation et le plafond par section doivent être arrêtés chaque année.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à procéder pour l'exercice 2026 à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, soit :

- *903 152,16 euros en fonctionnement*
- *191 450,80 euros en investissement*

F. Durée des amortissements : mise à jour du tableau

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence à la date de sa mise en service. Il convient de compléter les délibérations précédentes en intégrant des lignes supplémentaires pour faire suite à l'élaboration du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Dès la fin de l'amortissement, les biens sont sortis de l'actif (il est entendu que seuls les biens amortis et qui ne sont plus actifs seront sortis). Le Président propose d'amortir selon les durées détaillées dans le tableau annexé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, met à jour le tableau des amortissements comme indiqué ci-dessus.

POINT 6 : TRAVAUX ET INTERVENTION AU PROFIT DES MEMBRES : APPLICATION DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CONTRAT DE CONCESSION « ELECTRICITE » SIGNE AVEC ENEDIS/EDF

Ce point est présenté par M. Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Energie Alsace.

- **Déplacements d'ouvrage basse tension**

Deux communes demandent l'aide de TEA pour la mise en souterrain des réseaux basse tension avant leurs travaux de réfection de voirie. Compte tenu de la programmation de l'enveloppe allouée à l'Article 8 du Contrat de concession pour l'année 2026, ces chantiers sont traités dans le cadre des déplacements d'ouvrage sous maîtrise d'ouvrage de TEA. Les contributions financières des partenaires sont les suivantes :

Communes	Montant de l'opération (HT)	Part éligible (HT)	Montant de l'aide syndicale (50 % du HT)	Participation de la commune (50 % du HT)
Artolsheim (BT) *rues des Vergers et de la Police*	60 000 €	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Scherwiller (BT) *Route d'Ebersheim*	49 000 €	49 000 €	24 500 €	24 500 €
TOTAUX	**109 000 €**	**109 000 €**	**54 500 €**	**54 500 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce sur la participation de TEA à ces opérations et autorise le Président à signer les devis et conventions afférents.

M. Jean-Marc PILOT, Adjoint au maire de Bantzenheim, commune concernée par la présente délibération, quitte la salle et ne prend part ni aux discussions ni au vote.

- **Participation de TEA à la résorption du vieux réseau électrique basse tension en fils nus**

Par délibération en date du 16 février 2021, le Comité Syndical a validé la participation de TEA à hauteur de 30 %, simultanément à des travaux relevant d'un Article 8, à la résorption du réseau électrique basse tension en fils nus.

Les opérations programmées dans les communes de Dannemarie et Bantzenheim sont éligible à cette aide complémentaire.

Enveloppe A8	Commune	Montant des travaux (HT) éligible	Aide CU (HT)
Dannemarie (BT) Rue des Prés	(BT)	97 950 €	7 440 €
Bantzenheim (BT) Rue de Bâle - Entrée Sud - TF	(BT)	255 500 €	38 179 €
	TOTAUX	**353 450 €**	**45 620 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce sur la participation de TEA à ces opérations et autorise le Président à verser la subvention « fils nus » correspondante, à l'issue des travaux.

POINT 7 : DIVERS

Prochaines rencontres :

- Vendredi 6 mars, de 9h à 12h, chez Enedis à Rouffach : Réunion trimestrielle avec Enedis
- Mi-avril : Jury concours Ecoloustics

Le Président remercie les élus pour leur assiduité et le soutien apporté tout le long du mandat et annonce ne pas se représenter à la présidence de TEA.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h10.

Le Secrétaire,

Jean-Michel STRASBACH
Adjoint au maire de Pfaffenheim

Le Président,

Jean-Luc BARBERON
Maire de Guewenheim

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 628 677,30	4 135 900,57
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 621 165,33	2 757 991,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 644 048,94	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 893 891,57	6 893 891,57

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	13 685 256,05	13 601 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 84 256,05
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	13 685 256,05	13 685 256,05

TOTAL DU BUDGET (4)	20 579 147,62	20 579 147,62

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
APA82026	AP A8 2026	23, 20	2 017 000,00
APFN2026	AP Fils Nus 2026	204	243 400,00
APPCRS	AP PCRS	20	800 000,00
APpoincaré	AP Poincaré aménagement nouveau siège	20, 23	2 200 000,00
APTVX2026	AP autres travaux 2026	21, 23, 20	1 688 500,00
TOTAL			**6 948 900,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**6 948 900,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

BP 2026

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE - 68 - TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	**Charges à caractère général**	**326 100.00**	**305 700.00**	**305 700.00**
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	300.00	350.00	350.00
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	50 000.00	50 000.00	50 000.00
60622	Fournitures non stockées - Carburants	1 000.00	900.00	900.00
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	500.00	700.00	700.00
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	1 500.00	1 000.00	1 000.00
611	Contrats de prestations de services	30 000.00	36 000.00	36 000.00
61221	Crédit-bail - Matériel roulant	4 800.00	4 800.00	4 800.00
6132	Locations immobilières	2 000.00	500.00	500.00
61358	Autres locations mobilières	1 000.00	0.00	0.00
61521	Entretien et réparations sur terrains	1 000.00	1 000.00	1 000.00
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 000.00	500.00	500.00
615232	Entretien et réparations sur réseaux		500.00	500.00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	1 000.00	500.00	500.00
6156	Maintenance	15 000.00	15 000.00	15 000.00
6161	Primes d'assurances multirisques	5 300.00	6 000.00	6 000.00
6182	Documentation générale et technique	2 000.00	1 500.00	1 500.00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000.00	11 000.00	11 000.00
6188	Autres frais divers	1 000.00	1 000.00	1 000.00
62268	Autres honoraires, conseils..	110 000.00	80 000.00	80 000.00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	500.00	1 000.00	1 000.00
6231	Annonces et insertions	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6233	Foires et expositions	6 000.00	7 000.00	7 000.00
6234	Réceptions	2 500.00	1 000.00	1 000.00
6236	Catalogues et imprimés	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	10 000.00	15 000.00	15 000.00
6251	Voyages, déplacements et missions	8 000.00	7 000.00	7 000.00
6261	Frais d'affranchissement	9 000.00	7 800.00	7 800.00
6262	Frais de télécommunications	2 500.00	1 600.00	1 600.00
627	Services bancaires et assimilés		1 000.00	1 000.00
6281	Concours divers (cotisations...)	23 000.00	24 000.00	24 000.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 500.00	12 000.00	12 000.00
6284	Redevance pour services rendus	100.00	50.00	50.00
6288	Autres services extérieurs	6 000.00	6 000.00	6 000.00
63512	Taxes foncières	1 600.00	0.00	0.00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**723 500.00**	**749 700.00**	**749 700.00**
6218	Autre personnel extérieur	10 000.00	5 000.00	5 000.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300.00	500.00	500.00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	7 500.00	9 000.00	9 000.00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 000.00	1 500.00	1 500.00
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	180 000.00	178 000.00	178 000.00
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	5 000.00	6 000.00	6 000.00
64113	Personnel titulaire - NBI	2 100.00	3 000.00	3 000.00
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	115 000.00	132 000.00	132 000.00
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	130 000.00	98 000.00	98 000.00
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	1 300.00	2 200.00	2 200.00
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	60 000.00	75 000.00	75 000.00
6417	Rémunérations des apprentis		10 000.00	10 000.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000.00	80 000.00	80 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	70 000.00	72 000.00	72 000.00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	6 000.00	7 000.00	7 000.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 000.00	32 000.00	32 000.00
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	2 000.00	800.00	800.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

BP 2026

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE - 68 - TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		200.00	200.00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 000.00	10 000.00	10 000.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200.00	1 500.00	1 500.00
6478	Autres charges sociales diverses	30 000.00	25 000.00	25 000.00
6488	Autres	100.00	1 000.00	1 000.00
014	**Atténuations de produits**	**10 900 000.00**	**9 405 000.00**	**9 405 000.00**
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	10 900 000.00	9 405 000.00	9 405 000.00
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 493 024.50**	**1 541 275.49**	**1 541 275.49**
65311	Indemnités de fonction (élus)	75 000.00	74 000.00	74 000.00
65312	Frais de mission et de déplacement (élus)	5 000.00	4 500.00	4 500.00
65313	Cotisations de retraite (élus)	5 000.00	4 600.00	4 600.00
65315	Formation (élus)	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6541	Créances admises en non-valeur	100.00	1 000.00	1 000.00
6542	Créances éteintes	100.00	0.00	0.00
657341	Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP	724 524.50	1 040 875.49	1 040 875.49
657348	Subventions de fonctionnement aux autres communes	228 200.00	85 400.00	85 400.00
657351	Subventions de fonctionnement aux GFP de rattachement	15 000.00	50 000.00	50 000.00
657358	Subventions de fonctionnement aux autres groupements		17 500.00	17 500.00
65741	Subventions de fonctionnement aux ménages	400 000.00	150 000.00	150 000.00
65742	Subventions de fonctionnement aux entreprises		50 000.00	50 000.00
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	31 000.00	22 000.00	22 000.00
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	7 500.00	7 400.00	7 400.00
6583	Pénalités sur marchés	500.00	0.00	0.00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	100.00	33 000.00	33 000.00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	**13 442 624.50**	**12 001 675.49**	**12 001 675.49**
66	**Charges financières (b)**		**34 353.26**	**34 353.26**
66111	Intérêts réglés à l'échéance		27 896.49	27 896.49
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE		0.00	0.00
661121	Montant des ICNE de l'exercice		6 456.77	6 456.77
67	**Charges spécifiques (c)**		**6 000.00**	**6 000.00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		6 000.00	6 000.00
022	**Dépenses imprévues (e)**		**0.00**	**0.00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	**13 442 624.50**	**12 042 028.75**	**12 042 028.75**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 581 336.98***	***143 227.30***	***143 227.30***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***1 319 569.68***	***1 500 000.00***	***1 500 000.00***
6811	*Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles*	*1 319 569.68*	*1 500 000.00*	*1 500 000.00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***2 900 906.66***	***1 643 227.30***	***1 643 227.30***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***2 900 906.66***	***1 643 227.30***	***1 643 227.30***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**16 343 531.16**	**13 685 256.05**	**13 685 256.05**

		+
	RESTES A REALISER 2025	**0.00**
		+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0.00**
		=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**13 685 256.05**

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

BP 2026

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE - 68 - TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	6 456.77
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	6 456.77

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

BP 2026

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE - 68 - TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	**Atténuations de charges**	**28 600.00**	**24 000.00**	**24 000.00**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000.00	4 500.00	4 500.00
6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	100.00	9 500.00	9 500.00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	8 500.00	10 000.00	10 000.00
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**53 000.00**	**75 500.00**	**75 500.00**
70388	Autres redevances et recettes diverses	40 000.00	46 000.00	46 000.00
70878	Remboursement de frais par des tiers	13 000.00	29 500.00	29 500.00
731	**Fiscalité locale**	**10 600 000.00**	**9 500 000.00**	**9 500 000.00**
73141	Accise sur l'électricité	10 600 000.00	9 500 000.00	9 500 000.00
74	**Dotations et participations**		**0.00**	**0.00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**4 211 000.00**	**3 995 500.00**	**3 995 500.00**
755	Dédits et pénalités perçus		5 000.00	5 000.00
75738	Autres	411 000.00	186 500.00	186 500.00
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	3 800 000.00	3 800 000.00	3 800 000.00
75888	Autres produits divers de gestion courante		4 000.00	4 000.00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)	**14 892 600.00**	**13 595 000.00**	**13 595 000.00**
76	**Produits financiers (b)**		**0.00**	**0.00**
77	**Produits spécifiques**		**0.00**	**0.00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**14 892 600.00**	**13 595 000.00**	**13 595 000.00**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***5 400.00***	***6 000.00***	***6 000.00***
777	*Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult*	*5 400.00*	*6 000.00*	*6 000.00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***5 400.00***	***6 000.00***	***6 000.00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**14 898 000.00**	**13 601 000.00**	**13 601 000.00**

		+
	RESTES A REALISER 2025	**0.00**
		+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**84 256.05**
		=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**13 685 256.05**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

BP 2026

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE - 68 - TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**460 000.00**	**555 850.00**	**555 850.00**
2031	Frais d'études	445 000.00	284 850.00	284 850.00
2033	Frais d'insertion	5 000.00	1 000.00	1 000.00
2051	Concessions et droits similaires	10 000.00	270 000.00	270 000.00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	**2 560 000.00**	**100 000.00**	**100 000.00**
204111	Subv. Etat - Biens mobiliers, matériel et études		0.00	0.00
2041411	Subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	1 951 291.93	90 000.00	90 000.00
2041581	Subv. autres groupem. - Biens mobiliers, matériel et études	608 708.07	10 000.00	10 000.00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**1 290 400.00**	**971 000.00**	**971 000.00**
2115	Terrains bâtis		500.00	500.00
21311	Constructions bâtiments administratifs		0.00	0.00
21534	Réseaux d'électrification	1 275 700.00	963 000.00	963 000.00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 500.00	1 000.00	1 000.00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000.00	1 000.00	1 000.00
21838	Autre matériel informatique	4 000.00	3 000.00	3 000.00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000.00	1 000.00	1 000.00
2185	Matériel de téléphonie	700.00	500.00	500.00
2188	Autres immobilisations corporelles	500.00	1 000.00	1 000.00
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**4 540 000.00**	**853 452.30**	**853 452.30**
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	4 500 000.00	783 452.30	783 452.30
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	40 000.00	70 000.00	70 000.00
	Total des dépenses d'équipement	**8 850 400.00**	**2 480 302.30**	**2 480 302.30**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0.00**	**0.00**
13	**Subventions d'investissement**		**0.00**	**0.00**
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.		0.00	0.00
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**46 875.00**	**46 875.00**
1641	Emprunts en euros		46 875.00	46 875.00
26	**Participations et créances rattachées à des participations**	**660.00**	**500.00**	**500.00**
261	Titres de participation	660.00	500.00	500.00
27	**Autres immobilisations financières**	**50 000.00**	**25 000.00**	**25 000.00**
2745	Avances remboursables	50 000.00	25 000.00	25 000.00
020	**Dépenses imprévues**		**0.00**	**0.00**
	Total des dépenses financières	**50 660.00**	**72 375.00**	**72 375.00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	**8 901 060.00**	**2 552 677.30**	**2 552 677.30**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***5 400.00***	***6 000.00***	***6 000.00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***5 400.00***	***6 000.00***	***6 000.00***
13911	*Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux*	*5 300.00*	*5 900.00*	*5 900.00*
13912	*Subv. inv. actifs amort. - Régions*	*100.00*	*100.00*	*100.00*
041	***Opérations patrimoniales***	***85 000.00***	***70 000.00***	***70 000.00***
21534	*Réseaux d'électrification*		*0.00*	*0.00*
2315	*Installations, matériel et outillage techniques (en cours)*	*85 000.00*	*70 000.00*	*70 000.00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	***90 400.00***	***76 000.00***	***76 000.00***

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

BP 2026

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE - 68 - TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		**8 991 460.00**	**2 628 677.30**	**2 628 677.30**
				+
	RESTES A REALISER 2025			**3 621 165.33**
				+
	D 001 RESULTAT SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			**644 048.94**
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**6 893 891.57**

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

BP 2026

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE - 68 - TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**4 792 220.00**	**851 450.00**	**851 450.00**
13172	Subv. transf. FEDER		0.00	0.00
1318	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables		10 000.00	10 000.00
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	4 792 220.00	841 450.00	841 450.00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**		**0.00**	**0.00**
1641	Emprunts en euros		0.00	0.00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**		**0.00**	**0.00**
21	**Immobilisations corporelles**		**0.00**	**0.00**
21534	Réseaux d'électrification		0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement	**4 792 220.00**	**851 450.00**	**851 450.00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**2 107 000.00**	**1 517 223.27**	**1 517 223.27**
10222	FCTVA	1 318.52	10 000.00	10 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 105 681.48	1 507 223.27	1 507 223.27
27	**Autres immobilisations financières**		**54 000.00**	**54 000.00**
2745	Avances remboursables		54 000.00	54 000.00
	Total des recettes financières	**2 107 000.00**	**1 571 223.27**	**1 571 223.27**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**6 899 220.00**	**2 422 673.27**	**2 422 673.27**
021	***Virement de la section de fonctionnement***	***1 581 336.98***	***143 227.30***	***143 227.30***
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***1 319 569.68***	***1 500 000.00***	***1 500 000.00***
28031	*Amort. frais d'études*	*15 058.09*	*8 500.00*	*8 500.00*
28041411	*Amort. subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études*	*1 125 130.94*	*1 233 590.00*	*1 233 590.00*
28041581	*Amort. subv. autres groupem.-Biens mobiliers, matériel et études*	*132 437.00*	*180 000.00*	*180 000.00*
2805	*Amort. Licences, logiciels, droits similaires*	*4 805.46*	*6 500.00*	*6 500.00*
28128	*Amort. autres agencements et aménagements de terrains*	*210.00*	*210.00*	*210.00*
281311	*Amort. constructions bâtiments administratifs*		*40 000.00*	*40 000.00*
281318	*Amort. constructions autres bâtiments publics*	*168.00*	*150.00*	*150.00*
28152	*Amort. installations de voirie*	*19 757.21*	*19 000.00*	*19 000.00*
28158	*Amort. autres installations, matériel et outillage techniques*	*1 997.58*	*1 000.00*	*1 000.00*
28181	*Amort. installations générales, agencements, aménagements divers*	*4 435.73*	*4 000.00*	*4 000.00*
281838	*Amort. autre matériel informatique*	*7 478.00*	*5 000.00*	*5 000.00*
281848	*Amort. autres matériels de bureau et mobiliers*	*7 296.62*	*2 000.00*	*2 000.00*
28188	*Amort. autres*	*795.05*	*50.00*	*50.00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***2 900 906.66***	***1 643 227.30***	***1 643 227.30***
041	***Opérations patrimoniales***	***85 000.00***	***70 000.00***	***70 000.00***
2031	*Frais d'études*	*40 000.00*	*0.00*	*0.00*
2033	*Frais d'insertion*	*5 000.00*	*0.00*	*0.00*
238	*Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles*	*40 000.00*	*70 000.00*	*70 000.00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		***2 985 906.66***	***1 713 227.30***	***1 713 227.30***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**9 885 126.66**	**4 135 900.57**	**4 135 900.57**

	+
RESTES A REALISER 2025	**2 757 991.00**
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0.00**
	=
TOTAL DES RECETTES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 893 891.57**